

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette:

Nom du produit: **Resin Bonded WHEEL**
Code de produit: Bonded Abrasives
UPC Number: 61463670735

Autres moyens d'identification:

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation:

Utilisations autorisés/restreintes du produit : Abrasive produit.

Adresse et téléphone du fabricant du produit chimique:

	<u>United States</u>	<u>Canada</u>
Nom du fabricant:	Saint-Gobain Abrasives, Inc.	Saint-Gobain Canada, Inc.
Adresse:	1 New Bond Street Worcester, MA 01615	28 Albert Street, W. Plattsville, ON N0J 1S0
Site Web:	www.Nortonabrasives.com	www.Nortonabrasives.com
Téléphone pour informations générales:	800-551-4413	519-684-7441

Téléphone pour urgences:

Téléphone pour urgences:	508-795-5000	508-795-5000
CHEMTREC:	For emergencies in the US, call CHEMTREC: 800-424-9300	For emergencies in Canada, call CHEMTREC: 800-424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUE(S)

Classification de substance chimique selon la réglementation CFR 1910.1200, alinéas (d)(f):

Mot de mise en garde: Ne s'applique pas

Classe GHS: N'est pas classifié comme étant dangereux selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

Mention de danger: Ne s'applique pas

Conseils de prudence: Ne s'applique pas

Dangers sans autre classification mais ayant été identifiés durant le processus de classification:

Voie d'exposition: Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.

Yeux: Provoque des irritations oculaires

Peau: Provoque des irritations cutanées

Inhalation:	Toute inhalation prolongée ou excessive risque d'entraîner une irritation des voies respiratoires.
Ingestion:	Risque d'être dangereux en cas d'ingestion. Risque d'entraîner des vomissements.
Effets chroniques sur la santé:	Tout contact prolongé ou répété risque d'entraîner une irritation de la peau.
Signes/symptômes:	Toute surexposition risque d'entraîner maux de tête et étourdissements.
Organes cibles:	Yeux. Peau. Appareil respiratoire. Appareil digestif.
Aggravation des conditions préexistantes:	Aucune généralement connue.

Fiberglass

Inhalation: Les composants en fibre de verre situés à l'intérieur des roues ont des fibres dont le diamètre est supérieur à 10 um, donc considérées comme non respirables.

SECTION 3 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges:

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
bisphenol A/F epoxy resin	40216-08-8	5 - 10 par poids	
Sulfates/Sulfides	Aucunes Données.	10 - 30 par poids	
Calcium carbonate	1317-65-3	1 - 5 par poids	215-279-6
Zirconium dioxide	1314-23-4	5 - 10 par poids	215-227-2
Resin	9003-35-4	1 - 5 par poids	
Fiberglass	65997-17-3	1 - 5 par poids	266-046-0
Aluminum Oxide, Non-fibrous	1344-28-1	30 - 60 par poids	215-691-6

Notes : Actual grinding tests with wheels known to contain Crystalline Silica did not produce any detectable amount of respirable free Crystalline Silica.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

Description des mesures nécessaires:

Contact oculaire:	Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15 à 20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Si la personne porte des verres de contact, les enlever si ce n'est pas difficile. Continuer à rincer. Contacter un médecin si l'irritation ou les symptômes de surexposition persistent.
Contact cutané:	Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
Inhalation:	En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.
Ingestion:	En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance.

Principaux symptômes et effets (aigus et différés):

Autres soins d'urgence: Ne s'applique pas

Indications d'attention médicale immédiate et de traitements spéciaux:

Note aux médecins: Ne s'applique pas

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Agents extincteurs appropriés et non appropriés:

Agent extincteur approprié: Utiliser une mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone, de la poudre extinctrice, de l'eau pulvérisée ou un jet diffusé lors de l'extinction d'incendies impliquant ce matériau.

Agent extincteur non approprié: Ne s'applique pas

Dangers spécifiques des produits chimiques:

Sous-produits de combustion dangereux: Ne s'applique pas

Risques d'incendie peu communs: Ne s'applique pas

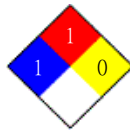
Équipements de protection recommandés et consignes de sécurité spéciales à l'intention des pompiers:

Équipement protecteur: De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.

Instructions de lutte contre les incendies : Ne s'applique pas

Cotes NFPA:

Santé selon NFPA: 1
Inflammabilité selon NFPA: 1
Réactivité selon NFPA: 0



SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Précautions personnelles: Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée. Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il est indiqué en section 8.

Précautions environnementales:

Précautions environnementales: Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.

Méthodes et matériaux d'endiguement et de nettoyage:

Mesures de nettoyage des déversements: Ne s'applique pas

Méthodes et matériaux d'endiguement et de nettoyage:

Méthodes d'endiguement: Contenir le déversement avec un matériau absorbant inerte comme de la terre ou du sable. Empêcher que le matériau ne se répande en le couvrant, en établissant un barrage ou par quelque autre moyen. Fournir une aération.

Méthodes de nettoyage: Nettoyer immédiatement tout déversement en respectant les précautions listées dans la section concernant l'équipement de protection. Placer dans un récipient approprié pour évacuation. Fournir une aération. Après l'enlèvement des matières déversées, enlever les derniers résidus avec de l'eau et du savon.

Référence aux autres sections:

Autres précautions: Ne s'applique pas

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions de manutention sécuritaire:

Manutention: Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer des vapeurs et tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Habitudes d'hygiène: Bien se laver après toute manipulation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter toute inhalation de vapeur ou de brouillard.

Conditions d'entreposage sécuritaire et précautions d'incompatibilité:

Entreposage: Entreposer dans un endroit frais, sec, bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur, de matériaux combustibles et de substances incompatibles. Conserver le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

SECTION 8: PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS:

Ingredient	Directives OSHA	Directives ACGIH	Québec Canada	Directives Ontario Canada	Alberta Canada
Calcium carbonate			VEMP-TWA: 10 mg/m3 Particules/poussières totales (T)		OEL-TWA: 10 mg/m3
Zirconium dioxide		TLV-TWA: 10 mg/m3 as zirconium compounds			
Fiberglass	PEL-TWA: 1 f/cc as Continuous filament glass	TLV-TWA: 1 f/cc as Continuous filament glass TLV-TWA: 5 mg/m3 as Continuous filament glass			
Aluminum Oxide, Non-fibrous	PEL-TWA: 5 mg/m3 Fraction respirable (R) PEL-TWA: 15 mg/m3 Particules/poussières totales (T)	TLV-TWA: 10 mg/m3	VEMP-TWA: 10 mg/m3 Particules/poussières totales (T)	OEL-TWAEV: 10 mg/m3 Particules/poussières totales (T)	OEL-TWA: 10 mg/m3
Ingredient	Directives Mexique	Colombie-Britannique Canada			
Calcium carbonate		OEL-TWA: 10 mg/m3 Particules/poussières totales (T) OEL-TWA: 3 mg/m3 Fraction respirable (R) OEL-STEL: 20 mg/m3 Particules/poussières totales (T)			
Aluminum Oxide, Non-fibrous	MPE-PPT: 0.1 mg/m3 Fraction respirable (R)	OEL-TWA: 3 mg/m3 Fraction respirable (R) OEL-TWA: 10 mg/m3 OEL-TWA: 10 mg/m3 Particules/poussières totales (T) OEL-STEL: 20 mg/m3 Particules/poussières totales (T)			

Contrôles appropriés de sécurité intégrée:

Mesures d'ingénierie: Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel.

Mesures de protection individuelle:

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.

Description de la protection cutanée: Le port de gants résistants aux produits chimiques et de lunettes de protection contre les produits chimiques, de masque protecteur et de tablier ou combinaison synthétique est fortement conseillé pour éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Protection des voies respiratoires: Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.

Autre équipement de protection: Les installations entreposant ou utilisant ce matériau doivent être équipées d'un bassin lave-yeux et d'une douche de décontamination.

Pictogrammes PPE:



SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

Apparence de l'état physique:	Article solide.
Couleur:	Indéterminée.
Odeur:	sans odeur
Seuil olfactif:	Indéterminée.
Point d'ébullition:	Indéterminée.
Point de fusion:	Indéterminée.
Densité:	Indéterminée.
Solubilité:	Indéterminée.
Densité de vapeur:	Indéterminée.
Pression de vapeur:	Indéterminée.
Point D'Évaporation:	Indéterminée.
pH:	Indéterminée.
Viscosité:	Indéterminée.
Coefficient de distribution de l'eau/de l'huile:	Indéterminée.
Inflammabilité:	Indéterminée.
Point d'éclair:	Aucune.
Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:	Ne s'applique pas
Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:	Ne s'applique pas
Température d'auto-inflammation:	Ne s'applique pas

Propriétés explosives: Une accumulation excessive de poussière peut créer un danger de combustion de ces poussières.
Teneur en COV: Indéterminée.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:

Réactivité: Ne s'applique pas

Stabilité chimique:

Stabilité chimique: Stable dans des températures et pressions normales.

Possibilité de réactions dangereuses:

Polymérisation dangereuse: Non signalé.

Conditions à éviter:

Conditions à éviter: Chaleur, flammes, matériaux incompatibles ou temps de gel ou températures inférieures à 0 deg. C (32 deg. F).

Matériaux incompatibles:

Matériaux incompatibles: Agents oxydants. Acides forts et alcalis.

Produits de décomposition dangereux:

Produits de décomposition spéciaux: Ne s'applique pas

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:

Toxicité aiguë: La toxicité de ce produit n'a pas été testée.

Carcinogènes:	ACGIH	NIOSH	OSHA	IARC	NTP	MEXIQUE
Aluminum Oxide, Non-fibrous	A4 - Non classable concernant la cancérogénicité pour l'homme	Aucunes Données.	Aucunes Données.	Aucunes Données.	Aucunes Données.	A4 - Non classable concernant la cancérogénicité pour l'homme

Calcium carbonate :

Numéro RTECS: EV9580000

Zirconium dioxide :

Numéro RTECS: ZH8800000

Resin :

Numéro RTECS: SM8542500

Peau: Contact avec la peau - Rat LD50 : >2 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Ingestion: Orale - Rat LD50 : >5 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Fiberglass :

Numéro RTECS: LK3651000

Aluminum Oxide, Non-fibrous :

Numéro RTECS: BD1200000

Inhalation: Inhalation - Rat TCl₀: 200 mg/m³/5H/28W (Intermittent) [Poumons, thorax et respiration - Problème structurel ou fonctionnel au niveau de la trachée ou des bronches; Poumons, thorax et respiration - Œdème pulmonaire chronique; En relation avec données chroniques - mort] (RTECS)

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour l'environnement:

Écotoxicité: Please contact the phone number or address of the manufacturer listed in Section 1 for information on ecotoxicity.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Description des résidus:

Élimination des déchets: Consultez avec les directives des USA EPA énumérées dans la partie 261,3 de 40 CFR pour les classifications de la perte dangereuse avant la disposition. En outre, consultez avec votre état et conditions de rebut locales ou directives, si c'est approprié, d'assurer la conformité. Chargez-vous de la disposition dans l'accord à l'EPA et/ou l'état et les directives locales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU: N'est pas réglementé comme étant un matériau dangereux pour le transport.

Appellation d'expédition appropriée ONU: N'est pas réglementé comme étant un matériau dangereux pour le transport.

Classes de transport dangereux: N'est pas réglementé comme étant un matériau dangereux pour le transport.

Groupe d'emballage: N'est pas réglementé comme étant un matériau dangereux pour le transport.

Dangers pour l'environnement: N'est pas réglementé comme étant un matériau dangereux pour le transport.

Précautions spéciales d'utilisation: N'est pas réglementé comme étant un matériau dangereux pour le transport.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations de sécurité, santé et environnement concernant spécifiquement le produit:

État de l'inventaire

	Japon ENCS	N° EINECS	Corée du Sud KECL	Australie AICS	Canada NDSL
Calcium carbonate					Énuméré
Aluminum Oxide, Non-fibrous	(1) -23	262-373-8	KE-01012	Énuméré	

	Canada DSL	État de l'inventaire TSCA			
Calcium carbonate		Énuméré			
Zirconium dioxide	Énuméré	Énuméré			
Resin	Énuméré	Énuméré			
Fiberglass	Énuméré	Énuméré			
Aluminum Oxide, Non-fibrous	Énuméré	Énuméré			

Aluminum Oxide, Non-fibrous :

Canada IDL: Identifié(s) sous la liste de publication des ingrédients de l'acte des produits dangereux au Canada : 0,1 %50(1298)

Calcium carbonate :

Numéro EC: 215-279-6

Zirconium dioxide :

Numéro EC: 215-227-2

Fiberglass :

Numéro EC: 266-046-0

Aluminum Oxide, Non-fibrous :

Numéro EC: 215-691-6

Réglementation gouvernementale sur le droit à l'information

	RI	MN	IL	PA	MA
Calcium carbonate				Énuméré	Énuméré
Zirconium dioxide					Énuméré
Aluminum Oxide, Non-fibrous	Énuméré	Énuméré	Aucunes Données.	Énuméré	Énuméré

	NJ				
Aluminum Oxide, Non-fibrous	Énuméré: NJ Hazardous List; Substance Number: 2891				

SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS: 1
 Danger d'incendie HMIS: 1
 Réactivité selon HMIS: 0

Danger pour la santé selon	1
Danger d'incendie	1
Réactivité	0
Protection personnelle	

Fiche signalétique créée le: Juin 03, 2018

Fiche signalétique révisée le: Juin 03, 2018

Copyright© 1996-2018 Enviance. Tous droits réservés.